



Index de consommation d'eau

Par **enzo52**, le **30/05/2012** à **19:25**

Bonjour, je viens de m'inscrire et j'espère que je suis au bon forum.
Je suis en copropriété depuis 2009 et, en 2010 il a été voté l'installation de compteurs d'eau individuels.
Dans mon appartement de 2 pièces ils ont installé 2 compteurs avec antenne pour le relevé électronique, un dans la cuisine et l'autre dans la sdb. Lors de l'installation j'avais remarqué que ceux-ci n'étaient pas à zéro car ceux-ci affichaient 44m³ à eux deux.
J'ai donc informé par lettre recommandée AR le syndic de cette anomalie et celui-ci m'a répondu qu'ils en tiendraient compte lors du premier relevé.
Le premier relevé eut lieu qu'en novembre 2011 sans qu'on en soit informé et, avec le relevé des charges du deuxième trimestre on m'a facturé 84m³ d'eau sans indiquer les index. J'en ai parlé à la présidente du conseil syndical et elle m'a semblé un peu trop complaisante. J'ai donc demandé lors de la visite mensuelle du syndic qu'il publie les index sur le relevé de charges et il a refusé net! Prétextant que son logiciel ne le permet pas.
Mis à part que je trouve légitime d'apporter la preuve de tout paiement de surcroît d'une consommation d'eau mais à fortiori je trouve cette consommation facturée excessive car antérieurement ma consommation d'eau ne dépassait jamais 45m³ l'an.
Je vous demande donc, si possible de m'indiquer les textes de loi obligeant les syndics à fournir ces index et, éventuellement quels recours je peux avoir.
Merci de votre aide

Par **enzo52**, le **31/05/2012** à **18:08**

???? personne ne peut me répondre ????

Par **enzo52**, le **04/06/2012** à **18:11**

bon ben faut croire que cette question est sans solution
merci quand même

Par **enzo52**, le **04/06/2012** à **18:12**

bon ben faut croire que cette question est sans solution
merci quand même

Par **enzo52**, le **04/06/2012** à **18:12**

bon ben faut croire que cette question est sans solution
merci quand même